EN 1 CLIC

Aide au transport

Vous êtes étudiant boursier et jeune aubagnais, vous pouvez bénéficier d'une aide financière : le dispositif ECOBUS.

Le dispositif "ECOBUS", mis en place par la ville d'Aubagne, est une aide financière de 50€ accordée aux jeunes étu diants boursiers aubagnais.

Conditions pour en bénéficier :

- Etre domicilié à aubagne
- Etre titulaire de sa carte étudiant
- Etre boursier
- Etudier dans un établissement hors de la commune d'Aubagne
- Acheter un abonnement annuel ou mensuel (à condition d'amener tous les justificatifs) pour un transport en commun se rendant d'Aubagne à une autre ville.

Documents à fournir :

- Copie de l'attestation d'attribution définitive de bourse pour l'année scolaire en cours (quel que soit l'échelon attribué)
- Copie de la carte étudiant
- Carte jeunesse à jour
- Copie de la facture de l'abonnement annuel ou des factures mensuelles pour les transports en commun de l'année en cours
- Relevé d'identité bancaire

Merci de déposer votre dossier avant la fin du mois de juin de chaque année.

CONTACT

Service Information Jeunesse

Immeuble Millepertuis
10 avenue Joseph Fallen
13400 Aubagne

04 42 18 19 6
4

Courrie
l